



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

Direction Départementale des Territoires de l'Ariège



Evolution comparée des années 2012, 2015 et 2018

Table des matières

TABLE DES MATIERES	1
I. CADRE GENERAL	2
II. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE CONCERNEE	3
III. CADRE METHODOLOGIQUE	4
1. OUTILS ET METHODE	4
2. COLLECTE DES DONNEES.....	4
IV. PRESENTATION DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC	6
1. SYNTHESE DES RESULTATS.....	6
2. ANALYSE PAR CATEGORIE	7
2.1. <i>Energie</i>	8
2.2. <i>Intrants</i>	9
2.3. <i>Déplacements</i>	10
2.3.1. Déplacements pendulaires	11
2.3.2. Déplacements professionnels.....	12
2.3.3. Déplacements visiteurs.....	13
2.4. <i>Immobilisations</i>	13
3. INCERTITUDES PAR CATEGORIE	14
4. TABLEAUX ET GRAPHIQUES BILAN CARBONE® 2018	14
V. OBJECTIFS DE REDUCTION ET PLAN D’ACTION	18
1. LES OBJECTIFS DE REDUCTION	18
1.1. <i>Objectifs globaux</i>	18
1.2. <i>Objectifs par catégorie</i>	18
SYNTHESE DU PLAN D’ACTION 2019-2021	19
VI. DIFFUSION DU BEGES	20

I. Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (qui crée l'article L229-25 du Code de l'Environnement) portant Engagement National pour l'Environnement (loi ENE), les services de l'Etat sont tenus de réaliser, **tous les trois ans**, un **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** ainsi qu'une **synthèse des actions envisagées** afin de réduire leurs émissions. Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique autant les services centraux que les services déconcentrés.

Le Bilan Carbone® est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, les intrants, etc. A chaque actualisation du bilan, le plan d'action de réduction des émissions de GES doit être redéfini de façon à répondre au mieux à l'objectif national de la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 : **diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050**. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle II.

Par ailleurs, depuis la signature de l'**Accord de Paris** en 2015 suite aux alertes du GIEC sur le changement climatique, la transition écologique est une priorité inscrite dans la réglementation française : Loi relative à Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, Loi Climat Énergie-Climat du 8 novembre 2019, etc. ainsi que dans des documents de cadrage tels que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 2019-2028). Cette dernière prévoit de :

- de **réduire nos consommations énergétiques** dans tous les secteurs (objectif de baisse de 14% en 2028 par rapport à 2012) ;
- de **diversifier le mix énergétique** en favorisant la pénétration des énergies renouvelables et de récupération (doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028 par rapport à 2017) ;

De la même façon, la **SNBC** constitue la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et fixe **l'objectif de neutralité carbone en 2050**

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles visent, au titre d'une **administration exemplaire de l'Etat**, à limiter l'impact de l'activité de l'ensemble des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ariège au changement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

II. Description de la personne morale concernée

Raison sociale :

Direction Départementale des Territoires de l'Ariège (09)

Adresses :

La restructuration de la DDT de l'Ariège conduit à la fermeture progressive des sites des délégations territoriales (D.T.) au profit du site siège. Alors que tous les sites étaient encore ouverts en 2012, l'activité de la DDT se concentre sur le site siège en 2018 (seuls quelques agents à Lavelanet et St-Girons), site considéré pour l'actualisation de ce BEGES.

Siège de la DDT :

Bâtiment Salenques : 10, rue des Salenques - BP10102 - 09007 FOIX CEDEX

Bâtiment Fenouillet : 1, rue Fenouillet - BP10102 - 09007 FOIX CEDEX

Description sommaire de l'activité :

La DDT accompagne les collectivités et les porteurs de projets vers le développement des territoires, dans le respect des politiques publiques portées par l'Etat. Directement placée sous l'autorité du Préfet, elle assure ses missions via 123 agents (effectif 2018) répartis sur cinq services :

- Administration Générale ;
- Connaissance et Animation Territoriales ;
- Economie Agricole ;
- Aménagement, Urbanisme et Habitat ;
- Environnement et Risques.

III. Cadre méthodologique

1. Outils et méthode

Comme lors du précédent BEGES, la DDT a procédé à l'estimation de ses émissions de gaz à effet de serre grâce à un agent du Service Connaissance et Animation Territoriales (SCAT) ayant suivi la formation Bilan Carbone® et disposant ainsi de la licence agréée par l'ADEME. La méthode suivie est celle du Bilan Carbone® développée par l'Association Bilan Carbone (ABC) ; elle est donc pleinement conforme à la réglementation en vigueur. Les fichiers informatiques « Outils BEGES » utilisés sont ceux de la version : V7.6.

Ce diagnostic a pour but de dresser le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2018 et de le comparer aux précédents bilans : BEGES 2013 (année de référence 2012) et 2016 (année de reporting 2015).

Les résultats ont vocation à permettre de mesurer l'incidence des actions entreprises depuis le précédent BEGES et d'identifier les postes d'émissions qui présentent la plus grande marge de progrès.

L'année étudiée dans ce diagnostic (année dite de reporting) est 2018 ; les résultats des émissions de GES de la période correspondante : du 01/01/2018 au 31/12/2018, sont alors comparés à ceux de 2012 (année de référence) :

Année(s) de référence : 2012 (et 2015)

Année de reporting : 2018

Prochain BEGES : 2022 sur l'année 2021

2. Collecte des données

Les données sur lesquelles s'appuie ce diagnostic tiennent compte des activités liées à l'ensemble des sites de cette administration : le bâtiment Salenques et le Bâtiment Fenouillet.

Tous les postes relatifs aux catégories d'émissions 1 et 2 (Scope 1 et Scope 2), obligatoires, ont été retenus. La catégorie d'émissions 1 (Scope 1) comprend les **émissions directes**, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités (chauffage, climatisation et déplacements professionnels). La catégorie d'émissions 2 (Scope 2) intègre les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur ou de froid nécessaire aux activités.

Dans la Scope 3, obligatoire pour les administrations du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), les catégories complémentaires étudiées sont les mêmes que lors du précédent BEGES : intrants, immobilisations et déplacements.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions
Emissions directes de GES SCOPE 1	1	Emissions directes des sources fixes de combustion
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	3	Emissions directes des procédés hors énergie
	4	Emissions directes fugitives
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
Emissions indirectes associées à l'énergie SCOPE 2	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid
Autres émissions indirectes de GES SCOPE 3	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7
	9	Achats de produits ou services
	10	Immobilisations de biens
	11	Déchets
	12	Transport de marchandise amont
	13	Déplacements professionnels
	14	Actifs en leasing amont
	15	Investissements
	16	Transport des visiteurs et des clients
	17	Transport de marchandise aval
	18	Utilisation des produits vendus
	19	Fin de vie des produits vendus
	20	Franchise aval
	21	Leasing aval
	22	Déplacements domicile travail
	23	Autres émissions indirectes

Postes d'émissions retenus (en caractère gras).

La quasi-totalité des données provient d'éléments comptables (factures d'énergie) et de suivis d'activités : informatique, logistique et ressources humaines. Les données liées aux déplacements domicile-travail sont issues d'une « enquête déplacements » pilotée par la DDT dans le cadre du Défi Zéro Auto Solo. C'est grâce à cette démarche que ce poste d'émissions important a pu être pleinement considéré. Les déplacements visiteurs ont été estimés grâce à une enquête auprès de chaque service et unité sur la base des réunions et rendez-vous réalisés.

Afin de dresser un bilan fiable, la même méthodologie a ainsi été suivie que pour les deux précédents BEGES. La confrontation des chiffres ainsi obtenus donne les résultats ci-après.

IV. Présentation des résultats du diagnostic

1. Synthèse des résultats

Sous-postes	kg CO2e			kg CO2e/employé		
	2012	2015	2018	2012	2015	2018
Energie Siège	92 811	86 573	97 864	663	693	796
Energie DT	25 890	5 199	-	185	42	-
Hors énergie 1	-	-	-	-	-	-
Hors énergie 2	-	-	-	-	-	-
Intrants 1	23 797	14 308	14 460	170	114	118
Intrants 2	-	-	-	-	-	-
Futurs emballages	-	-	-	-	-	-
Fret	-	-	-	-	-	-
Déplacements	334 478	284 051	250 117	2 389	2 272	2 033
Déchets directs	-	-	-	-	-	-
Immobilisations	85 294	74 111	72 173	609	593	587
Utilisation	-	-	-	-	-	-
Fin de vie	-	-	-	-	-	-
Total	562 270	464 242	434 614	4 016	3 714	3 533

L'activité de la DDT a généré 562 tonnes équivalent CO₂ en 2012, 464 tonnes équivalent CO₂ en 2015 et 434 tonnes CO_{2eq} en 2018 : soit une diminution globale de 30 tonnes CO_{2eq} depuis le précédent BEGES. Cette **diminution des émissions de gaz à effet de serre de 6% en 3 ans (2015-2018) représente une économie de 2% par an (contre 6%/an au précédent BEGES)**. Cette baisse concerne tous les postes d'émissions, sauf les postes « intrants » et « énergie du siège », siège qui concentre dorénavant la quasi-totalité de l'activité de la DDT.

Ces résultats notables doivent toutefois être appréhendés dans leur contexte, en l'occurrence une très faible diminution des effectifs globaux et la quasi-fermeture des délégations territoriales pour concentrer l'activité sur un unique site. Ramené au nombre d'agents de la structure, cette baisse représente 181 kgCO_{2e}/employé en 3 ans, soit 1,6%/agent/an sur la période 2015-2018 (contre 2,7%/agent/an sur la période 2012-2015).

En somme, bien que la diminution globale des émissions de GES se poursuit, on observe des économies deux fois plus faibles qu'au dernier BEGES 2012-2015.

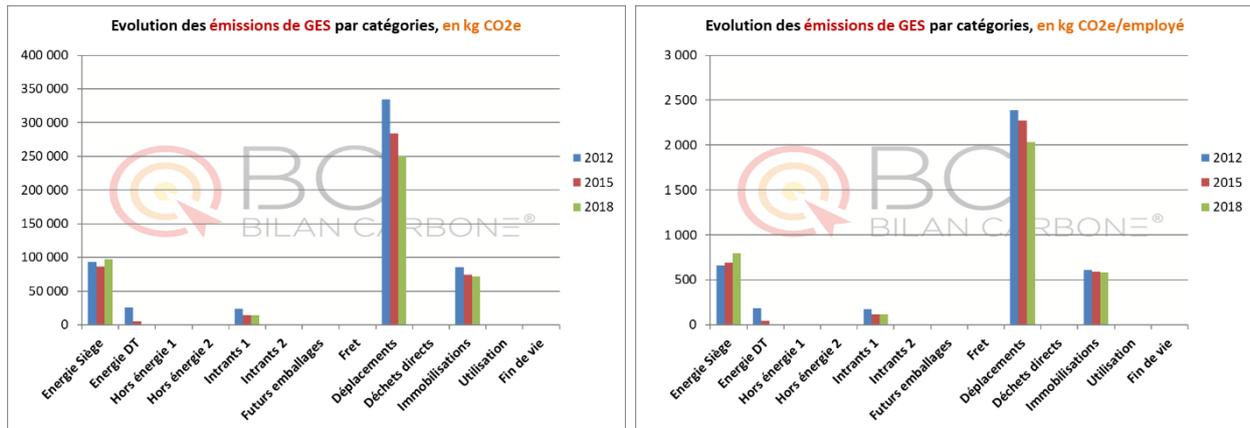
Sous-postes	Emissions en 2018	Evolution entre 2015 et 2018		Evolution entre 2012 et 2018	
	kg CO2e	kg CO2e		kg CO2e	
Energie Siège	97 864	11 291	13%	5 053	5%
Energie DT	-	-5 199	-100%	-25 890	-100%
Hors énergie 1	-	0	0%	0	0%
Hors énergie 2	-	0	0%	0	0%
Intrants 1	14 460	152	1%	-9 338	-39%
Intrants 2	-	0	0%	0	0%
Futurs emballages	-	0	0%	0	0%
Fret	-	0	0%	0	0%
Déplacements	250 117	-33 934	-12%	-84 361	-25%
Déchets directs	-	0	0%	0	0%
Immobilisations	72 173	-1 937	-3%	-13 120	-15%
Utilisation	-	0	0%	0	0%
Fin de vie	-	0	0%	0	0%
Total	434 614	-29 628	-6%	-127 656	-23%

2. Analyse par catégorie

L'analyse par poste d'émissions révèle des résultats remarquables tant sur les émissions globales que sur les émissions relatives (kg CO₂e/agent) : entre 2015 et 2018, 8 indicateurs sur 12 sont au vert.

Sous-postes	Evolution entre 2015 et 2018			Evolution entre 2012 et 2018				
	kg CO2e		kg CO2e/employé	kg CO2e		kg CO2e/employé		
Energie Siège	11 291	13%	103	15%	5 053	5%	133	20%
Energie DT	-5 199	-100%	-42	-100%	-25 890	-100%	-185	-100%
Hors énergie 1	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Hors énergie 2	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Intrants 1	152	1%	3	3%	-9 338	-39%	-52	-31%
Intrants 2	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Futurs emballages	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Fret	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Déplacements	-33 934	-12%	-239	-11%	-84 361	-25%	-356	-15%
Déchets directs	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Immobilisations	-1 937	-3%	-6	-1%	-13 120	-15%	-22	-4%
Utilisation	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Fin de vie	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Total	-29 628	-6%	-180	-5%	-127 656	-23%	-483	-12%

2.1. Energie



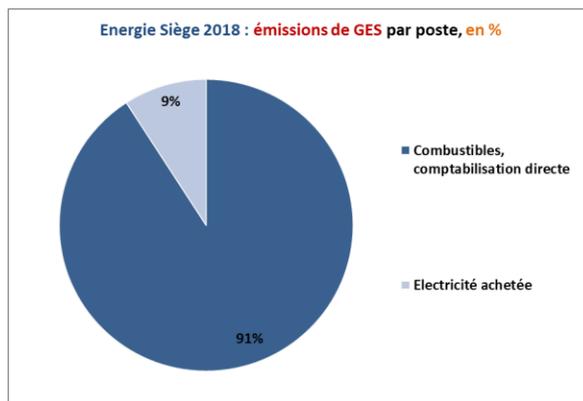
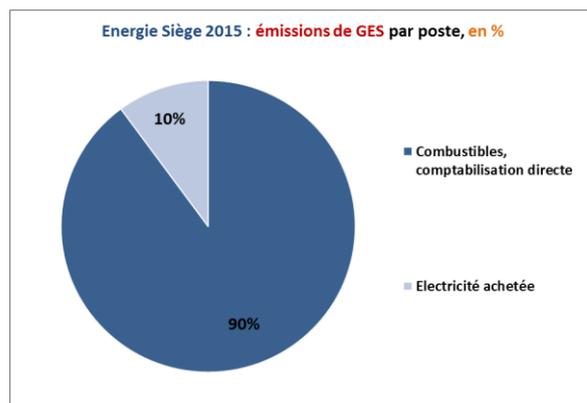
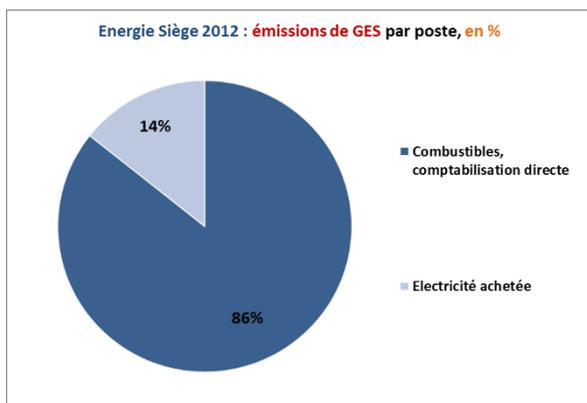
La hausse des émissions liées aux consommations énergétiques du siège (chauffage gaz et consommation d'électricité) est imputable très largement à la hausse de consommations de gaz. Elle peut s'expliquer par deux choix techniques :

- la quasi fermeture de l'ensemble des délégations territoriales (Lavelanet en cours) et le rapatriement de ses agents sur le site du siège, qui vient accroître pour partie les consommations énergétiques du siège ;
- l'aménagement de nouveaux bureaux (Salenques et Fenouillet), local vélo et réfectoire commun ; ces espaces pouvant être, dorénavant, chauffés davantage ;
- enfin la température moyenne sur la période de chauffage 2018 est supérieure de 0,11°C à celle de 2015 (8,07°C contre 7,96°C) et confirme une utilisation accrue du chauffage.

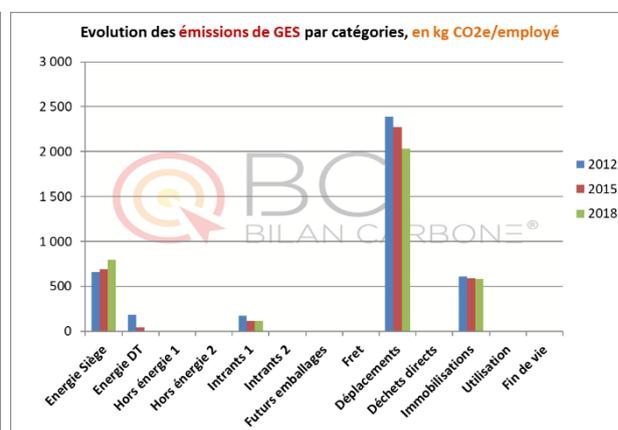
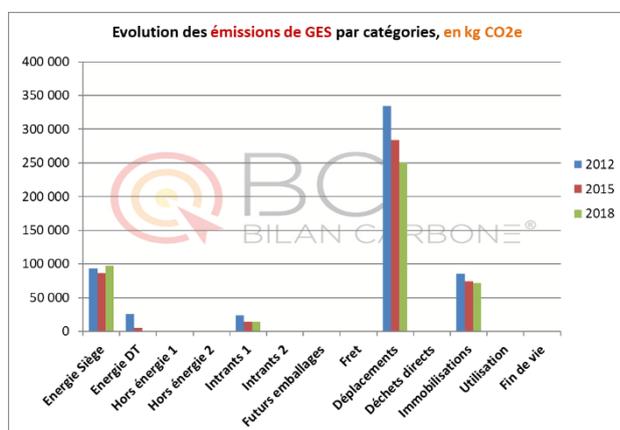
La hausse des émissions de CO2eq ne concerne pas seulement la valeur absolue, mais aussi la part relative (émissions rapportées au nombre d'agents) : +15% entre 2015-2018 et jusqu'à +20% entre 2012 et 2018. Ces choix techniques ne sauraient à eux seuls expliquer cette hausse. Il est ainsi probable que ces valeurs élevées traduisent une relative marge de progrès possible dans les écogestes, notamment lors de la conduite du chauffage des bureaux au cours de l'hiver 2017 et de l'automne 2018 (année civile 2018) ; ou d'un hiver très froid.

Il convient de rappeler que les efforts entrepris pour le précédent BEGES (2016) en matière d'isolation (isolation des combles, pose de double-vitrage) et d'économie d'énergie (ampoules et néons basse-consommation, détecteurs de présence, interrupteurs avec minuterie, robinets thermostatiques, programmation du système de chauffage) étaient importants et pouvaient laisser présager une stabilisation des émissions liées à ce poste, voire une sensible augmentation, ce qui s'est produit. Il conviendra de redoubler de vigilance sur le chauffage.

Sous-postes	Evolution entre 2015 et 2018					
	kg CO2e		kg CO2e/employé			
Energie Siège	●	11 291	13%	●	103	15%
Combustion sur place	●	9 321	14%	●	84	16%
Emissions amont des combustibles utilisés	●	1 778	14%	●	16	16%
Chauffage estimé	●	0	0%	●	0	0%
Chauffage estimé, émissions amont	●	0	0%	●	0	0%
Achats de vapeur (produite à l'extérieur)	●	0	0%	●	0	0%
Achats de froid	●	0	0%	●	0	0%
Achats d'électricité	●	175	2%	●	2	4%
Pertes en ligne de l'électricité	●	16	2%	●	0	4%



2.2. Intrants



Sous-postes	Evolution entre 2015 et 2018			
	kg CO2e		kg CO2e/employé	
Intrants	152	1%	3	3%
Métaux	0	0%	0	0%
Plastiques	0	0%	0	0%
Verre	0	0%	0	0%
Papiers & cartons	-838	-28%	-6	-26%
Matériaux de construction	0	0%	0	0%
Produits chimiques	0	0%	0	0%
Produits agricoles	0	0%	0	0%
Autres intrants	0	0%	0	0%
Ratios monétaires	990	9%	10	11%

La stabilisation observée des émissions de GES liées aux intrants (+1%) masque les résultats remarquables de réduction de la consommation de papier observés entre 2015 et 2018, et traduit finalement la sensible hausse des achats de biens et de services (téléphonie, frais postaux, entretien voiture, mobilier de bureau, péages et frais divers dont toners pour imprimantes).

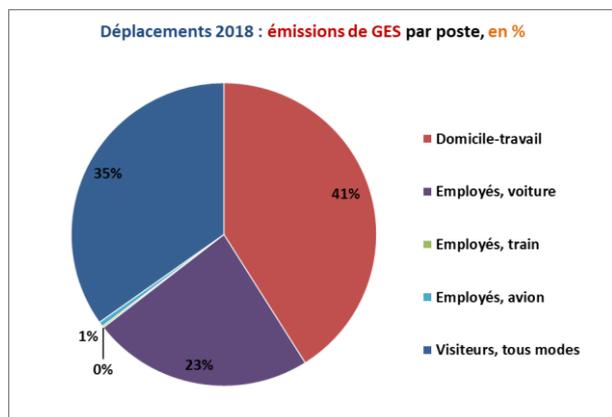
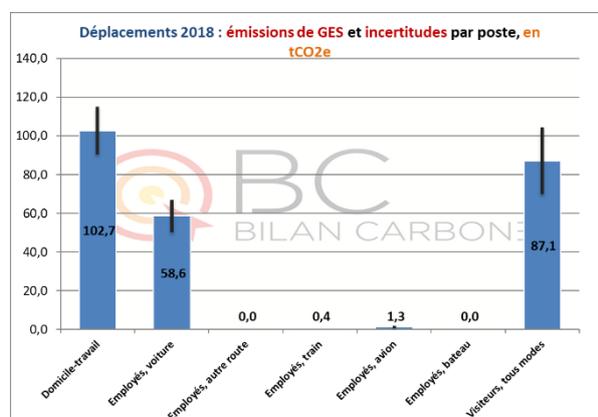
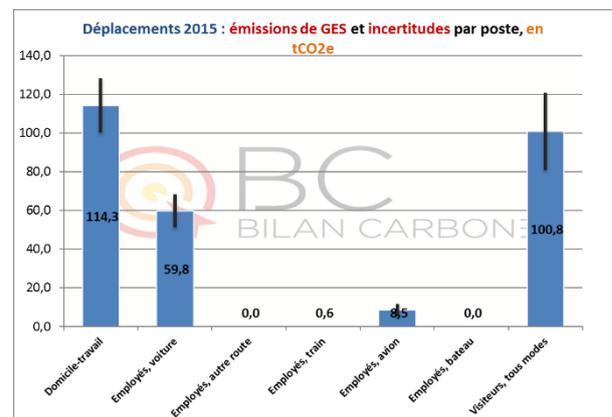
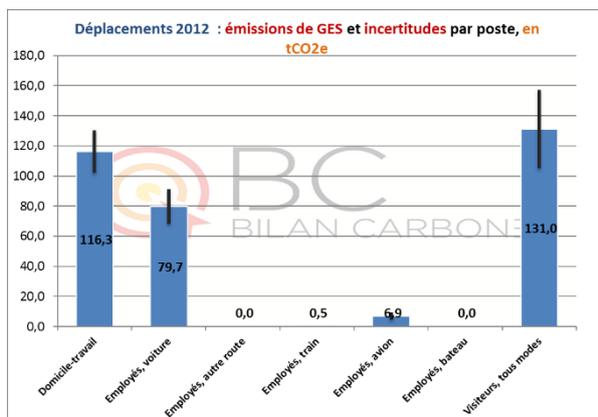
Les résultats de consommation de papier (qui s'appuient sur des données robustes à savoir les relevés compteurs des photocopieurs et imprimantes) sont les suivants :

-10,6 ram. A4eq. consommées/agent en 2015 soit - 1,6 ramette A4eq. /agent/an entre 2012 et 2015

- 7.7 ram. A4eq. consommées/agent en 2018 soit - 2,9 ramette A4eq. /agent/an entre 2015 et 2018

Ces résultats remarquables traduisent les efforts entrepris en matière de communication et le soin apporté par chaque agent à n'imprimer que si nécessaire. Par ailleurs ces résultats sont évidemment rendus possibles grâce à la dématérialisation de toujours plus de procédures. Le plan d'action devra viser à consolider et confirmer ces bons résultats sur la prochaine période.

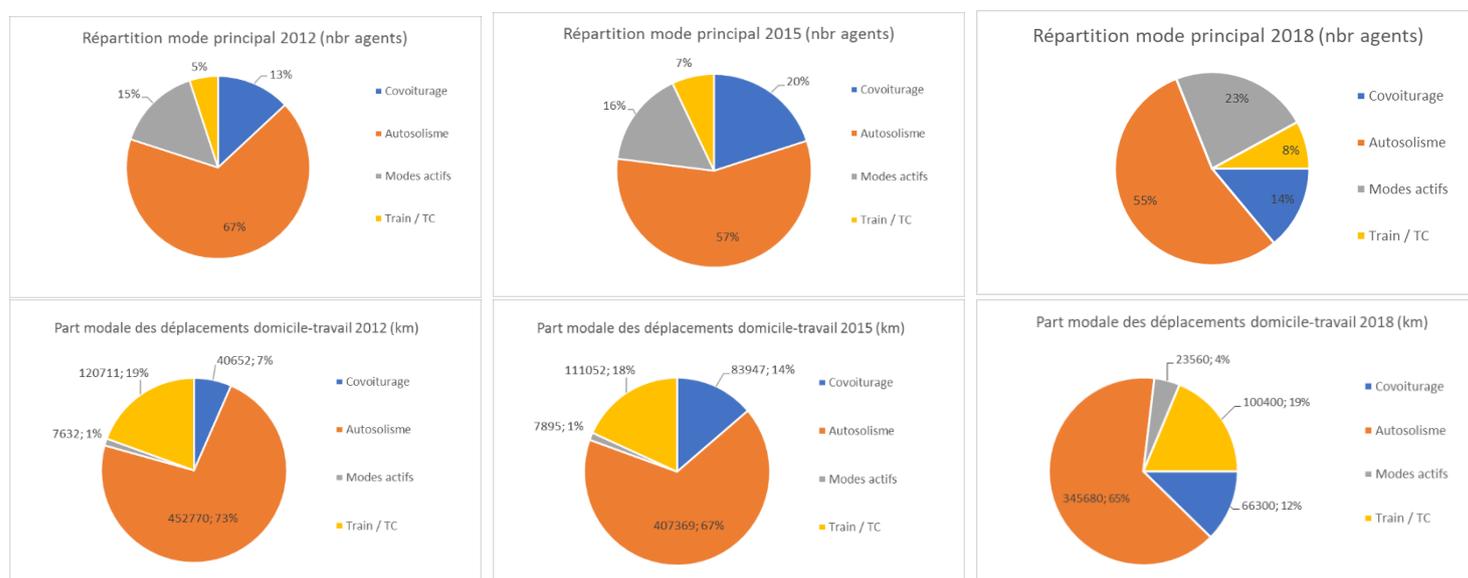
2.3. Déplacements



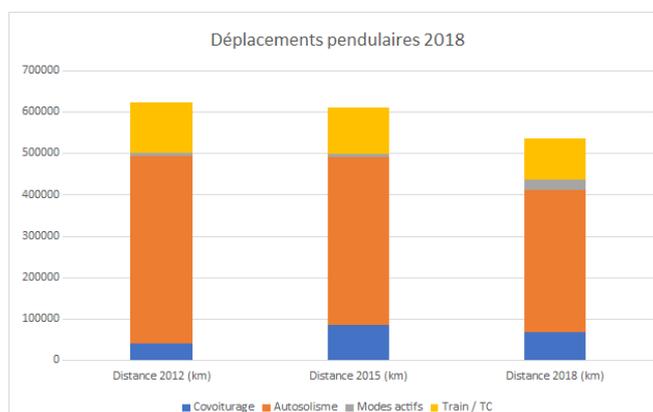
Avec ses 250 tonnes de CO₂eq émises en 2018 (contre 284 en 2015), cette catégorie est responsable de 58% des émissions de la DDT (contre 61% en 2015). Ces résultats sont satisfaisants et révèlent une réduction globale de 12% des émissions soit économie de 34 tonnes de CO₂e sur la période 2015-2018. Les graphiques ci-dessous montrent que cette diminution concerne tous les postes : déplacements domicile-travail, déplacements professionnels y compris celui des déplacements visiteurs en raison de la dématérialisation de procédures.

¾ des émissions du poste « déplacements » sont générées par les déplacements pendulaires et ceux des visiteurs (même ration qu'en 2015). Toutefois l'économie de d'émissions de GES/agent imputables aux déplacements effectués et induits (visiteurs) connaît une nette hausse entre 2015 et 2018 : -11% (contre -5% entre 2012 et 2015). Quelles explications donner à ce résultat remarquable ?

2.3.1. Déplacements pendulaires



La répartition modale des déplacements pendulaires (domicile-travail) montre une forte régression de la pratique du covoiturage (-7%) (contre +7% au précédent BEGES) et une hausse remarquable des modes actifs : +7% d'agents et triplement de la distance totale parcourue traduisant la mise en œuvre de l'IKV et du local vélo. Les parts modales de l'autosolisme et des transports en commun se stabilisent.



La distance totale pendulaire parcourue tous modes confondus en 2018 est de 535 940km (contre 610 263km en 2015) ; soit une diminution de 74 323km au total dont 61 689km d'autosolisme (sans hausse du covoiturage). Or les effectifs entre 2015 et 2018 sont quasi-stables. Comment expliquer cette réduction ?

La DDT a mis en place le télétravail le 1^{er} février 2018, soit pendant l'année d'actualisation du BEGES. Après estimation, cette mesure a permis d'éviter 25 600km parcourus en voiture cette première année. Par ailleurs on observe une tendance à la diminution des distances moyennes parcourues (rapprochement des résidences familiales et administrative), probablement dû au renouvellement des effectifs et des nouveaux arrivants qui résideraient plus près du siège de la DDT que les agents qu'ils remplacent ; une analyse plus fine et sur un pas de temps plus long pourra permettre de vérifier cette hypothèse.

En somme, cette nouvelle variable que représente le télétravail constitue une opportunité d'atténuer significativement l'impact carbone des déplacements pendulaires.

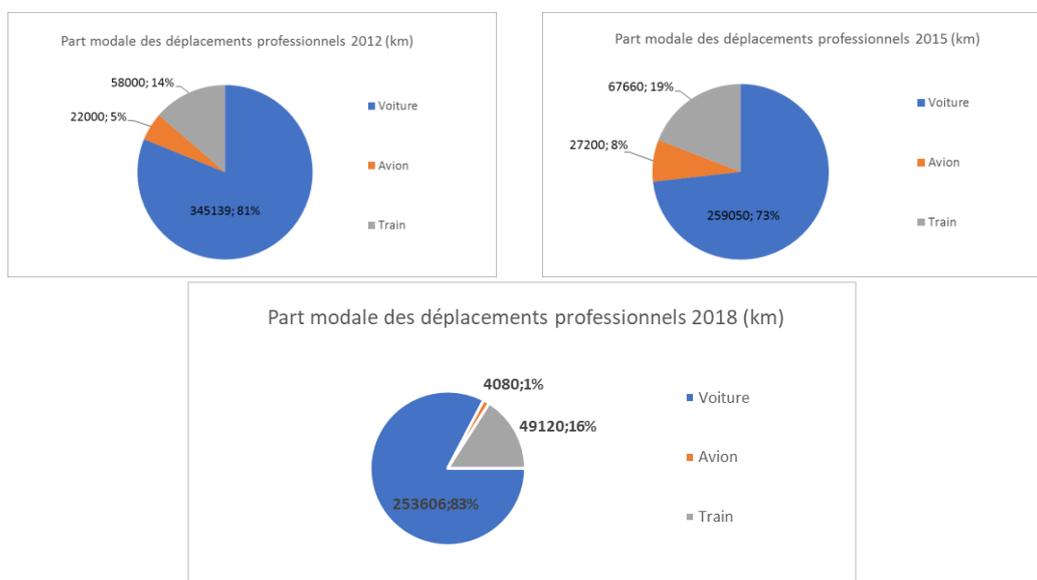
2.3.2. Déplacements professionnels

Pour les déplacements professionnels, la part modale « Train » a fortement régressé (-3%) si bien qu'elle a atteint son niveau le plus bas en valeur absolue depuis le premier BEGES DDT09. Ces résultats traduisent à la fois la dégradation des précédentes mesures prises pour inciter les agents à utiliser le train pour les déplacements sur Toulouse (fin de la disponibilité des titres de transport à l'accueil) que la création de la nouvelle région Occitanie qui induit dorénavant un grand nombre de déplacements pour des réunions régionales sur Carcassonne.

La part modale des déplacements en voiture a ainsi augmenté de 10%. Il conviendrait de redoubler d'efforts pour encourager l'utilisation du train pour des réunions sur Toulouse et de renforcer la concertation pour supprimer les trajets en doublon et favoriser le covoiturage.

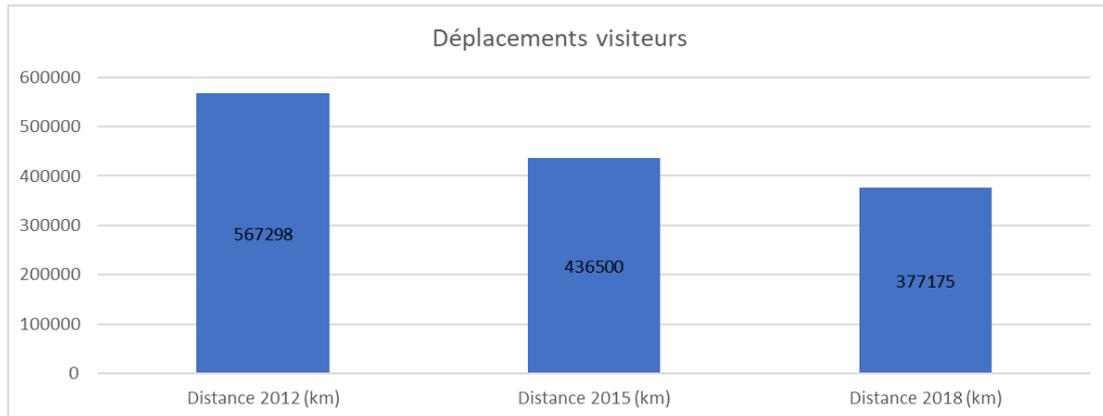
Le renouvellement de la flotte et le verdissement (réglementaire) du parc automobile se poursuit si bien qu'une nouvelle Zoé a été acquise.

Enfin, l'usage de l'avion pour des trajets longs, très fortement réduits (-7%) participe à la réduction globale des émissions de GES liées aux déplacements professionnels.



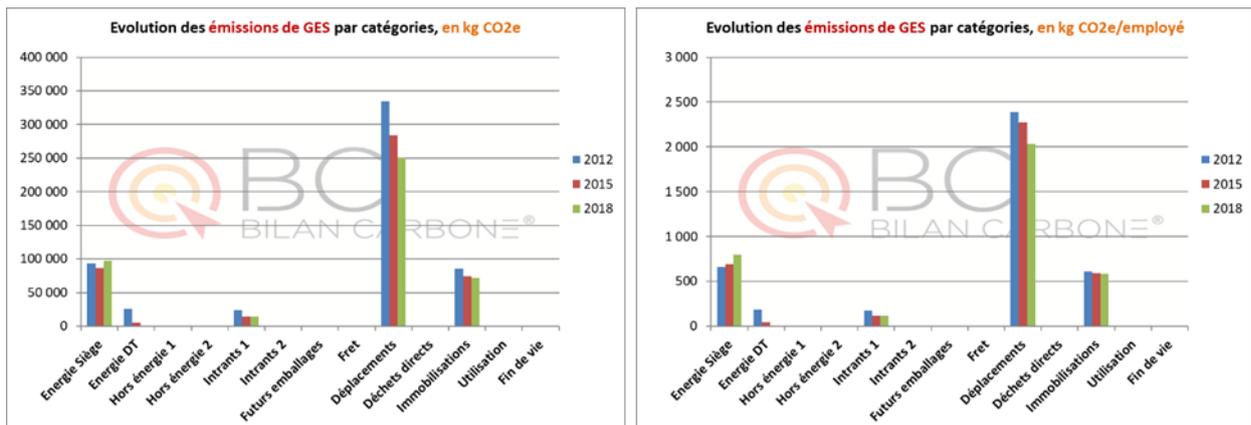
2.3.3. Déplacements visiteurs

Au même rang quasiment que les déplacements pendulaires, les déplacements des visiteurs sont responsables pour une grande partie des émissions induites par l'activité de la DDT. Les données proviennent d'une estimation des déplacements générés par l'activité de chaque service. La dématérialisation de procédures voire la régression de certains déplacements induits (ADS et Logement principalement) expliquent en grande partie les résultats de ce poste d'émissions.

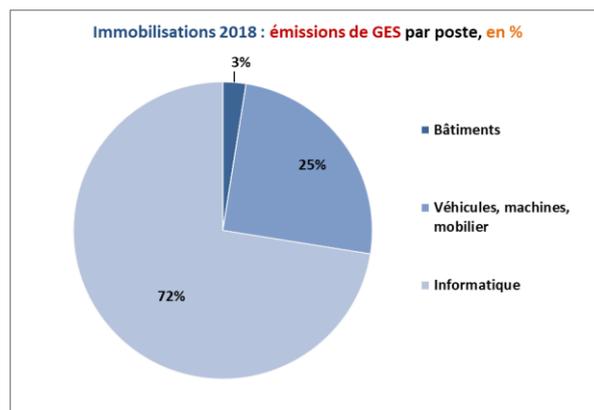


2.4. Immobilisations

Ce poste comprend les émissions de GES liées à l'acquisition de biens durables : parc informatique, parc automobile, travaux sur les bâtiments. Les émissions de GES sont réparties, conventionnellement, sur la durée d'amortissement. Ainsi, les immobilisations totalement amorties sur le plan comptable ne sont plus prises en compte dans le bilan des émissions.



La stabilisation des émissions de GES liées aux immobilisations traduit en partie la stabilisation des effectifs de la DDT et donc le maintien de la taille principalement du parc informatique voire automobile, nécessaires.



3. Incertitudes par catégorie

Pour les données relatives aux déplacements professionnels ainsi que pour celles relatives aux intrants consommés, l’incertitude retenue varie entre 5 et 10% en raison de la bonne fiabilité des données (suivi de consommation, suivi des véhicules et déplacements, factures).

Concernant les données déplacements domicile-travail, le taux très satisfaisant de réponses à l’enquête (80%, comme en 2015) a permis d’appliquer une incertitude moyenne de 15% aux éléments de cette sous-catégorie.

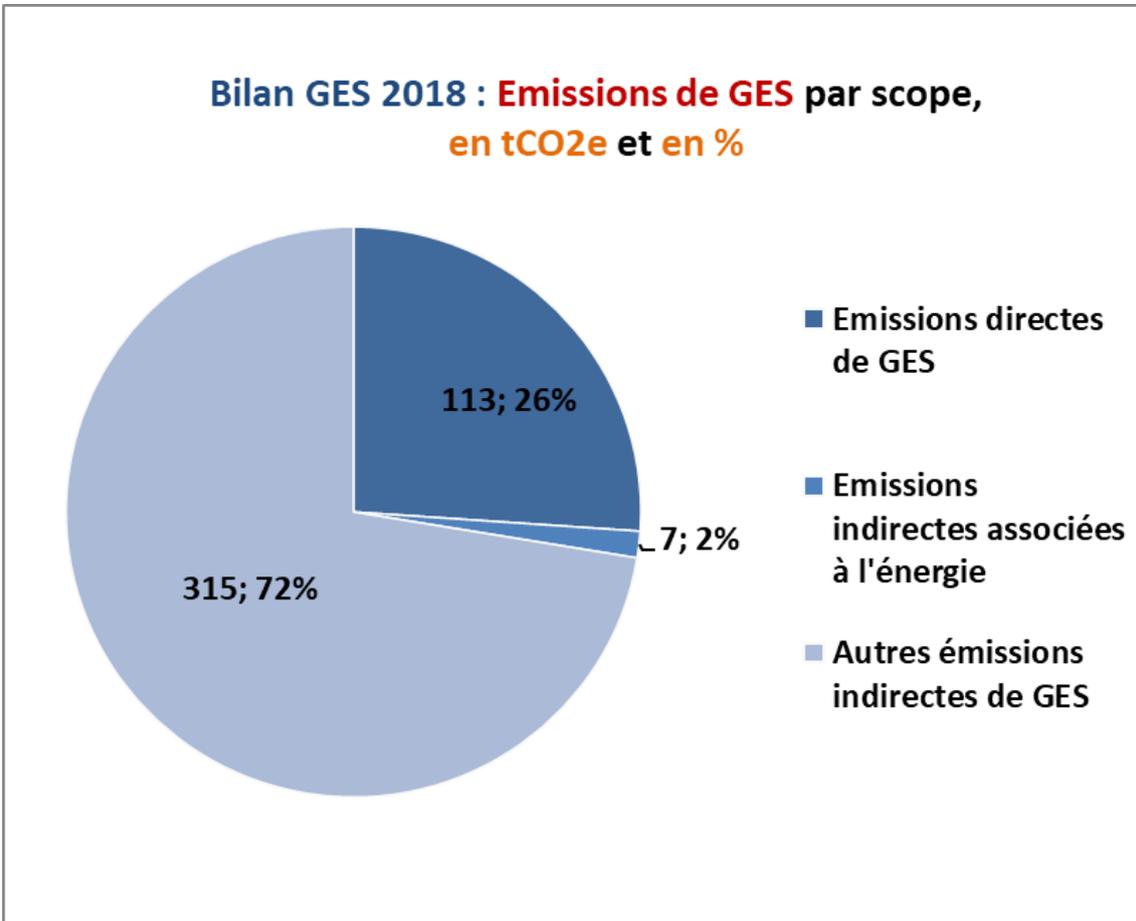
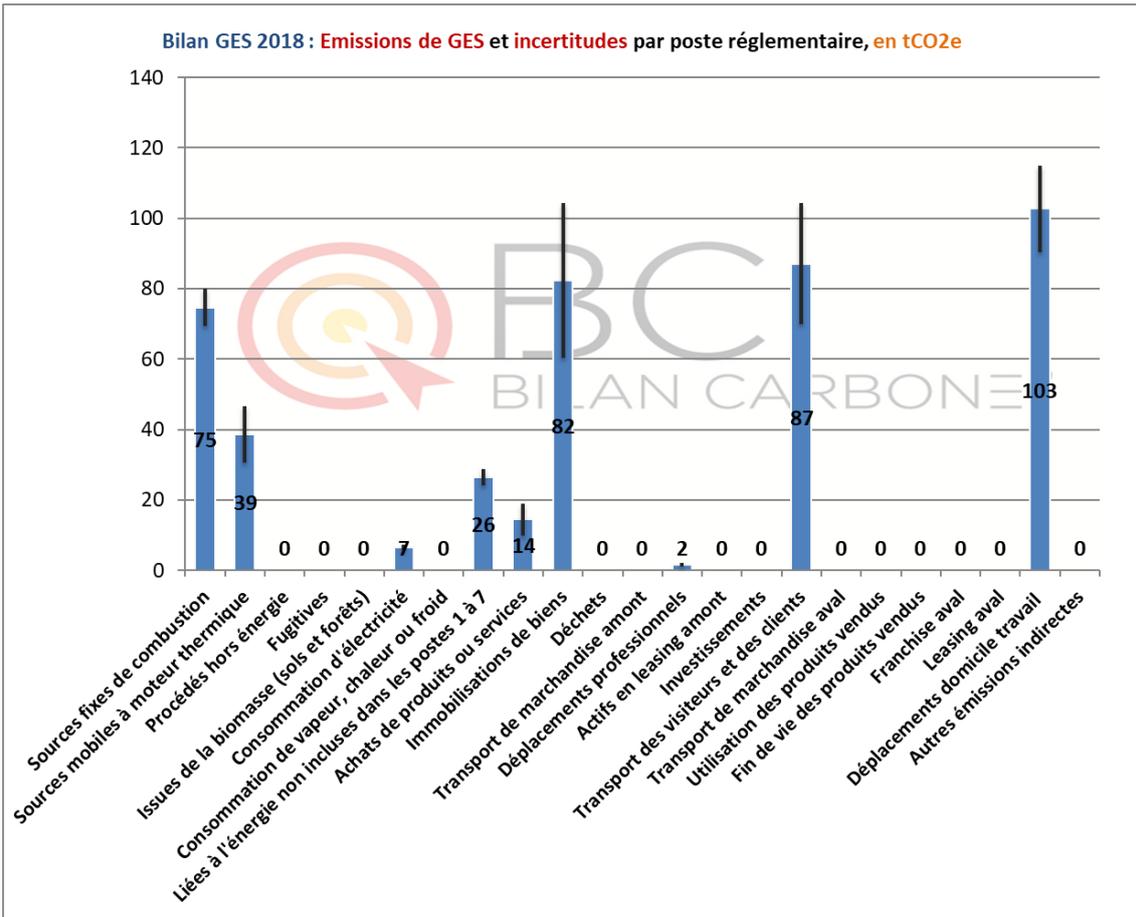
Une incertitude de 5% a été appliquée conformément aux recommandations de la méthode Bilan Carbone® pour les données des postes d’émissions « Energie » et « Immobilisations » issues de factures et de procédures de suivi à jour.

Le tableau réglementaire suivant tient et rend compte des incertitudes appliquées.

4. Tableaux et graphiques Bilan Carbone® 2018

Evolution des émissions entre 2012 et 2018

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES											Différence entre les deux années (t CO2e)				
			Année de référence : 2012					Année du bilan suivant : 2018										
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	NZO (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	NZO (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)		Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	78	0	0	1	0	80	0	5	74	0	1	0	75	0	5	-5
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	52	0	0	0	53	3	11	38	0	0	0	0	39	2	8	-14
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	131	0	1	0	132	3	16	112	0	1	0	113	2	13	-19	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	18	0	0	0	18	0	1	7	0	0	0	7	0	1	-12	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	18	0	0	0	18	0	1	7	0	0	0	7	0	1	-12	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	27	6	1	0	34	-3	3	20	6	0	0	26	-2	2	-8	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	24	0	8	0	24	0	0	14	0	5	-9	
	10	Immobilisations de biens	14	0	0	0	99	0	29	10	0	0	0	82	0	22	-17	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	4	0	0	0	7	0	2	1	0	0	0	2	0	1	-6	
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Transport des visiteurs et des clients	128	2	2	0	131	0	26	85	1	1	0	87	0	17	-44	
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
22	Déplacements domicile travail	113	2	1	0	116	1	14	100	1	1	0	103	0	12	-14		
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		Sous total	286	10	3	3	412	-3	82	216	8	3	315	-2	59	-97		



En somme, les deux principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre sont et demeurent les postes « **Energie** » (pour 22%, 20% en 2015) et « **déplacements** » (pour 58%, 60% en 2015). L'ensemble des résultats très satisfaisants est la conséquence non seulement de la politique structurelle visant à concentrer l'activité sur un site unique et d'en améliorer ses locaux (local vélo) mais également de la véritable considération et mise en œuvre du précédent plan d'action, dont le déploiement du télétravail. La consommation importante de gaz (chauffage) constitue la principale faiblesse de ce BEGES et donc un véritable axe de travail pour le prochain plan d'actions.

V. Objectifs de réduction et plan d'action

1. Les objectifs de réduction

1.1. Objectifs globaux

D'une manière générale, les orientations stratégiques du précédent plan d'action sont reconduites pour la période : 2019-2021. Ces objectifs visent à :

- **Poursuivre la réduction des flux de consommation : énergie, déplacements et papier via une gestion rigoureuse des flux ;**
- **Privilégier des solutions alternatives voire innovantes notamment en matière de mobilité.**

L'ensemble des dispositions du plan d'action devrait permettre de réduire de 14 tonnes de CO₂e supplémentaires les émissions annuelles de GES d'ici fin 2021.

Si cet objectif est atteint, la démarche du Bilan Carbone permettra à la DDT de l'Ariège de réaliser une économie globale de 142 tonnes de CO₂e sur la période 2012-2021 soit 25% en 9 ans (pour un objectif règlementaire d'environ 139 tonnes de CO₂e sur cette même période, soit -3%/an).

1.2. Objectifs par catégorie

Pour atteindre ces objectifs, le poste d'émissions « **déplacements** » va faire l'objet de mesures fortes visant à favoriser le covoiturage (pour les déplacements pendulaires et professionnels), le train (pour les déplacements sur Toulouse), les modes actifs (pour les déplacements pendulaires et professionnels), les visio-conférences et le télétravail. Conjointement au bilan des émissions de gaz à effet de serre, le Plan de Déplacement Inter-Administrations (PDIA) piloté par la DDT 09 sera certainement reconfiguré et porté dans un premier temps par les services de l'Etat en Ariège, dans le cadre de la création du futur Secrétariat Général Commun.

Concernant les postes « **Energie** », « **intrants** » et « **Immobilisations** », l'objectif est au minimum de maintenir les niveaux de consommation actuels, voire de les réduire pour le poste chauffage.

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action seront assurés par le comité de pilotage dédié à la démarche BEGES, animé par le référent administration exemplaire.

VI. Diffusion du BEGES

Conformément à l'article Article L229-25 du Code de l'Environnement, le bilan des émissions de gaz à effet de serre est diffusé sur le site Internet des services de l'Etat en Ariège : <http://www.ariège.gouv.fr/>

Titulaire de la licence Bilan Carbone®, Référent et rédacteur BEGES 2019 :

Alexis MARTIN, SCAT-DDT de l'Ariège

alexis.martin@ariège.gouv.fr

05.61.02.47.69.